

SEJOURS LINGUISTIQUES EN FAMILLE

- BENEFICIAIRES DU SEJOUR LINGUISTIQUE EN FAMILLE

Le séjour linguistique est réservé aux étudiants (tes) majeurs des Universités qui font une demande à la **Fédération Echanges France Ukraine (FEFU)** ou à l'une de ses 16 associations membres.

L'étudiant (te), élève ingénieur, est accueilli dans une famille française « *bénévole et volontaire* » pour cette action solidaire, et bénéfique pour toutes les parties prenantes.

- CONDITIONS D ACCUEIL

La famille française recevra ce (ou cette) jeune comme leur propre fils ou fille avec des droits et devoirs réciproques, en bonne mère, en bon père de famille. Il en sera de même pour l'étudiant (te) qui devra se conformer à la vie de la famille française.

Ce sont des vacances *mais des vacances actives*, se déroulant soit en **juillet** soit en **août**, et ce pendant un mois.

Le (ou la) jeune participe à la vie familiale, aide aux travaux ménagers, la famille lui fait visiter la région, et si c'est possible Paris (sans aucune obligation). La famille doit dialoguer le plus souvent avec l'étudiant(te) afin que celui-ci (ou celle-ci) puisse emmagasiner le plus de mots en français. Le dialogue avec l'étudiant(te) est une source de richesse pour lui (ou elle).

C'est un séjour où toutes les occasions doivent être mises à profit pour échanger, pour discuter, pour parler. Le (ou la) jeune doit faire des progrès dans notre langue.

Ces progrès en français lui permettront de formuler une demande pour suivre en France l'année suivante un stage pratique professionnel si le niveau constaté en français est suffisant.

Ce séjour linguistique est donc très important pour l'étudiant(te). C'est la base qui lui permettra de poursuivre les différents stages professionnels en France au cours des années suivantes.

Le(ou la) jeune bénéficie d'une couverture assurance complète par l'intermédiaire de la FEFU. L'étudiant (te) est assuré pour la maladie, chirurgie, risque civil et rapatriement.

L'étudiant (te) vient à ses frais par l'intermédiaire de l'une des 16 associations membres de la FEFU.

La famille française acceptant d'être famille d'accueil doit impérativement être **adhérente** à l'une des 16 associations membres de la FEFU.

Il n'est pas demandé de rapport de séjour aux étudiants (tes)

L'Antenne à Kiev de la FEFU suit son dossier :

- Pour son transport depuis Kiev soit en bus soit en avion.
- Pour la couverture assurance.
- Pour sa demande de visa auprès du Consulat à Kiev

- PRATIQUE :

- L'association locale membre de la FEFU recherche la famille d'accueil française.
- Cette famille bénévole et volontaire fournira gratuitement un hébergement complet pendant toute la durée du séjour.
- Les responsables de cette association assureront le suivi et le bon déroulement de cet accueil.

La famille lui fera visiter la région, l'aidera à progresser dans notre langue. Il pourra ainsi découvrir concrètement la culture française, la vie familiale.

- RECUS FISCAUX :

Si l'association a reçu l'agrément pour émettre des reçus fiscaux pour dons, et si la famille est imposable, les frais de ce séjour (frais kilométriques, entrées de musée, entrées de spectacle, les livres, frais de nourriture) sont pris en charge à hauteur de 66% des dits frais et dans la limite de 20% du revenu imposable. Dans ce cas bien garder les justificatifs (tickets des entrées etc.)

Pour bénéficier de ces reçus fiscaux, il faut demander les documents, dès le début du séjour, auprès des responsables de l'association.

Cet avantage permet aux familles de supporter moins lourdement ces frais d'accueil.

- Et pour finir :

Un grand merci a VOUS familles d'accueil qui accepterez d'accueillir au sein de votre demeure, cet étudiant ou cette étudiante, et ce bénévolement.

Les étudiants (tes) qui sont venus (es) dans les familles d'accueil repartent en Ukraine avec de grandes richesses une meilleure compréhension de leur français, la connaissance de la culture française, de la vie en famille et plus encore.

Les familles d'accueil gardent souvent un très bon souvenir de l'étudiant(e) et des liens durables se créent parfois.

Jacques FORGERON
Co Président de la FEFU
Responsable de la branche Coopération

17, La barderie, 23000 St Léger le Guerefois
Tel: +335 55 80 21 09
Courriel : fefu.coop@gmail.com